

PAS DE DIMINUTION DU nombre d'agences de paris POUR ALDA GREOLI

 La ministre estime qu'une disparition des agences favoriserait les agences clandestines

► Le nombre de licences de jeu augmente en Belgique. Selon les chiffres les plus récents, qui sont ceux de 2016, la Commission des jeux compte 21.219 licences tous domaines confondus. Il s'agit d'une augmentation de 3,5 % par rapport à 2015.

Une augmentation qui a attiré l'attention du député socialiste Anthony Dufrane, qui a donc interpellé la ministre responsable, Alda Greoli, à ce sujet. "À l'heure actuelle, la Belgique compte 176 salles de jeux, 9 casinos, 5 hippodromes et 1.000 agences de paris. Le nombre de cafés titulaires de licence ne cesse d'augmenter. Ce secteur est donc en pleine expansion. L'objectif de la Commission des jeux est de contenir ce nombre de licences, voire de le diminuer dans certains cas. Le but, selon la commission, est d'éviter d'avoir trop de concurrence dans ce milieu et de diminuer le nombre de personnes ayant une addiction pour les jeux, une assuétude", estime-t-il.

La ministre lui a rétorqué qu'elle ne comptait pas li-

miter le nombre d'agences présentes dans le pays.

"Une limitation du nombre d'agences de pari semble a priori propice à la limitation des possibilités d'addiction, par éloignement de la tentation et par la diminution des occasions de parier. Mais cette limitation pourrait augmenter le recours aux jeux en ligne qui sont plus difficiles à réglementer. Une restriction trop importante pourrait aussi avoir pour conséquence le retour des salles de jeux clandestines, c'est-à-dire de lieux non réglementés où le joueur est encore moins protégé de son addiction et de ses conséquences et où, en plus, il est confronté à un milieu délinquant. De mon point de vue de ministre de la Santé et de l'Action sociale, cela aggraverait les conséquences nocives des assuétudes existantes", a-t-elle argué.

UN AVIS PARTAGÉ par Alexis Murphy, directeur de Betfirst. "La ministre semble bien informée de l'enjeu de l'interdiction. Interdire les agences

de pari ne résoudra pas le problème de l'assuétude. Ce qu'il faut, c'est continuer à les autoriser et à appliquer des réglementations spécifiques. D'ailleurs, les réglementations actuelles en la matière suffisent tout à fait à protéger les joueurs."

Ma. Be.